

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PreLavan Jet

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts **Emploi de la substance / de la préparation** Produit pour station de lavage automobile

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

AUWA-Chemie GmbH Argonstraße 7 86153 Augsburg / ALLEMAGNE Téléphone: +49-(0)821-55 84 2900

Téléfax: +49-(0)821-55 84 2914 Site internet: www.auwa.de

Contact national

WashTec France SAS 84, avenue Denis Papin 45 808 Saint Jean de Braye Tél.: 02 38 60 70 60

Fax: 02 38 60 70 82 www.washtec.fr

Service chargé des renseignements:

Informations techniques info@auwa.de Fiche de Données de Sécurité SDB_info@auwa.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 89-19240 (24h) (seulement en anglais) Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Date d'impression: 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	1-<3%
EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	
CAS: 308062-28-4	Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine	1-<3%
Numéro CE: 931-292-6 Reg.nr.: 01-2119490061-47-XXXX	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	-
CAS: 143-22-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	1-<3%
EINECS: 205-592-6	Eye Dam. 1, H318	_
Reg.nr.: 01-0000016977-53	Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	1-<3%
	Met. Corr.1, H290	
CAS: 166736-08-9	Alcool alcoxylé	<1%
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 96690-44-7	Composés d'ammonium quaternaire, C12-14 alkyltriméthyl, Me sulfates	<1%
Numéro CE: 306-238-4	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302	

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 2)

SVHC

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques

< 5%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produit non combustible.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 3)

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir le chapitre 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME Valeur à long terme: 2 mg/m³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

En cas d'immersion: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

En cas de contact par projection: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs pour une application manuelle.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
	priysiques et crimiques essentienes	
Indications générales Aspect:		
Forme:	Liquide	
Couleur:	Transparent	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH à 20 °C:	13	
Changement d'état		
Point de fusion:	Non déterminé.	
Point d'ébullition:	Non déterminé.	
Point d'éclair	Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.	
Température d'inflammation:		
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	non applicable	
Supérieure:	non applicable	
	(authorized	

(suite page 6)

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 5)

Pression de vapeur:	Non déterminé.	
Densité à 20 °C:	1 g/cm³	
Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur.	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.	
Solubilité dans/miscibilité avec	3	
l'eau:	Entièrement miscible	
Coefficient de partage (n-octan	ol/eau): Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique:	Non déterminé.	
VOC (CE)	0,18 %	
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable lorsqu'il est utilisé en conformité avec les règlements.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données de test pour le mélange. Pour ce mélange, les estimations de toxicité aiguë correspondantes (ATE) ont été calculées à partir des données de toxicité des matières premières et, si nécessaire, des prémélanges. En outre, les données de toxicité pour les matières premières pertinentes sont indiquées ci-dessous.

Toxicité aiguë:

Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	ATEmix	>5000 mg/kg (-)	
Dermique	ATEmix	>5000 mg/kg (-)	
Inhalatoire	ATEmix, calculée pour les poussières/brouillards.	not relevant mg/l (-)	
1310-73-2	1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Oral	DL50	2000 mg/kg (rat)	
308062-28-4 Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine			
Oral	DL50	1064 mg/kg (rat)	
		(suite nage 7)	

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la nage 6)

		(Suite de la page 0)
143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol		
Oral	DL50	5170 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	3480 mg/kg (lapin)
166736-08-9 Alcool alcoxylé		
Oral	DL50	500 - 2000 mg/kg (rat)
96690-44-7 Composés d'ammonium quaternaire, C12-14 alkyltriméthyl, Me sulfates		
Oral	DL50	300-2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

In vitro skin corrosion: Membrane barrier test: Corrosive, 1B

Pas de données de test pour le mélange.

des yeux: Pas de données de test pour le mélange. Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients destinées aux personnes exerçant des proffesions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

De l'ensemble des informations sur les matières premières, aucune preuve de carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction ne résulte du mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité a	Toxicité aquatique:	
1310-73-2 h	1310-73-2 hydroxyde de sodium	
EC50, 48 h	40,4 mg/l (daphnia magna)	
LC50 (48 h)	133 mg/l (fish)	
308062-28-4	Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine	
EC50 (72 h)	0,1428 mg/l (algae)	
EC50, 48 h	3,1 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)	
LC50 (96h)	2,67-3,46 mg/l (fish) (OECD 203)	
NOEC	0,067 mg/l (Seegras)	
NOEC, 21 d	0,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)	
143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	
LC50 (48 h)	1740 - 2802 mg/l (daphnia magna) (EPA/600/4-85/013; 1985)	
LC50 (96h)	2200 - 4600 mg/l (Orfe) (DIN 38412 Teil 15)	
166736-08-9	Alcool alcoxylé	
EC50 (72 h)	10 - 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
EC50, 48 h	>1-10 mg/l (daphnia magna)	
LC50 (96h)	10 - 100 mg/l (fish)	
	suite nage 8	

(suite page 8)

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 7)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Dans les stations d'épuration, le produit peut entraîner la formation de mousse.

Avant rejet dans les canalisations ou dans les eaux résiduaires après l'état de la technique

traiter

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Ce mélange ne contient pas des substances PBT (PBT=persistantes, bioaccumulables et toxiques).

VPvB: Ce mélange ne contient pas des substances vPvB (vPvB=très persistantes et très bioaccumulables).

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

07 06 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récunération

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé) 150110

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	UN1824
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
IMDG, IATA	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

(suite page 9)

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 8)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 8 Matières corrosives.

Étiquette 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler:80No EMS:F-A,S-BSegregation groupsAlkalis

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 1L
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

"Règlement type" de l'ONU: UN1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la notification d'exportation du règlement CE 649/2012.

Le produit n'est pas soumis à la Convention sur les armes chimiques (CAC).

Ce produit n'est pas soumis à la règlement CE 1382/2014 (Dual Use).

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2015), IMDG (2013 Amdt. 36-12), IATA (2015 56. edition)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique ne doit pas être effectuée pour les mélanges.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: PreLavan Jet

(suite de la page 9)

Code du produit: 135-40 Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Voir le chapitre 2

H314: In vitro skin corrosion: Membrane barrier test: Corrosive, 1B

H318: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité)

H290: La classification a été effectuée selon le test: ADR Kap. 2.2.8.1.6 - 2005; UN Kap. 37.04.1. Pour ce produit, on a utilisé: principes d'extrapolation - bridging principle

Service établissant la fiche technique:

AUWA Chemie GmbH

Argonstraße 7

86153 Augsburg

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -